



**Conseil du développement industriel**  
Trente-neuvième session  
Vienne, 22-24 juin 2011  
Point 6 de l'ordre du jour provisoire  
**Examen à mi-parcours du cadre de  
programmation à moyen terme 2010-2013**

**Comité des programmes et des budgets**  
Vingt-septième session  
Vienne, 11-13 mai 2011  
Point 8 de l'ordre du jour provisoire  
**Examen à mi-parcours du cadre de  
programmation à moyen terme 2010-2013**

## **Examen à mi-parcours du cadre de programmation à moyen terme 2010-2013**

### **Rapport du Directeur général**

Conformément à la décision IDB.38/Dec.9, le présent document donne des informations concernant un examen à mi-parcours du cadre de programmation à moyen terme 2010-2013.

### Table des matières

|  | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|--|--------------------|-------------|
| I. Introduction .....  | 1-3                | 3           |
| II. Principaux faits nouveaux et analyse des tendances du cadre de programmation à moyen terme 2010-2013 .....       | 4-23               | 4           |
| A. Répercussions de la crise financière et économique mondiale .....   | 4-15               | 4           |
| B. Dégradation de l'environnement et énergie pour le développement .....   | 16-18              | 6           |
| C. Efficience et efficacité .....  | 19-23              | 7           |
| III. Principaux éléments du cadre de programmation à moyen terme 2010-2013 ajustés dans l'examen à mi-parcours ..... | 24-52              | 8           |
| A. Incorporation de l'énoncé de mission .....  | 28-32              | 11          |
| B. Améliorations thématiques de la programmation .....   | 33-47              | 12          |

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



|         |   |       |    |
|---------|---|-------|----|
| C.      | Représentation sur le terrain et décentralisation . . . . .   | 48-49 | 15 |
| D.      | Recherche stratégique et ouverture . . . . .  | 50-51 | 15 |
| E.      | Intégration de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et de la<br>viabilité environnementale . . . . . | 52    | 16 |
| IV.     | Mesures à prendre par le Conseil . . . . .  | 53    | 16 |
| Annexes |   |       |    |
| I.      | Énoncé de mission . . . . .   |       | 17 |
| II.     | Matrice des résultats des programmes (2010-2013) (ajustée) . . . . .  |       | 19 |

## I. Introduction

1. Par sa résolution 63/232, l'Assemblée générale des Nations Unies a porté de triennal à quadriennal le cycle de l'examen complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Dans cette résolution, l'Assemblée invitait en outre les institutions spécialisées à procéder à tous les changements nécessaires pour synchroniser leur cycle de planification avec l'examen quadriennal complet, et décidait que le prochain examen complet aurait lieu en 2012. Comme suite à cette résolution, le Conseil du développement industriel a décidé, par sa décision IDB.38/Dec.9, de recommander à la Conférence générale, à sa quatorzième session, de décider que le cadre de programmation à moyen terme existant pour 2010-2013<sup>1</sup> resterait en vigueur jusqu'à son terme prévu en 2013, mais qu'il serait ajusté lors d'un examen à mi-parcours qui serait effectué en 2011 et présenté au Conseil par le Comité des programmes et des budgets. Il a également été recommandé à la Conférence générale de prier le Directeur général de soumettre, tous les quatre ans, à compter de 2013, au Conseil, par l'entremise du Comité des programmes et des budgets, la deuxième année de l'exercice biennal, un projet de cadre de programmation à moyen terme pour les quatre années qui suivent l'exercice en cours, compte tenu des recommandations formulées dans l'examen quadriennal complet.

2. Le présent document contient l'examen à mi-parcours du cadre de programmation à moyen terme 2010-2013, demandé dans la décision IDB.38/Dec.9. À cet égard, et compte tenu de la résolution GC.13/Res.3 de la Conférence générale, qui reconnaît que le cadre de programmation à moyen terme est un outil important et souple qui permet à l'Organisation de s'acquitter de ses mandats, et qui invite le Directeur général à rendre compte de sa mise en œuvre dans le rapport annuel, ce document examine les faits pertinents survenus en externe et en interne et procède à des ajustements afin de mieux contribuer à la réalisation des objectifs de développement convenus internationalement et à la satisfaction des besoins des pays. Il ne remplace pas le cadre de programmation à moyen terme contenu dans le document IDB.35/8/Add.1, mais le complète.

3. On compte que suite à la mise en œuvre complète du progiciel de gestion intégré dans le cadre du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle, la capacité de l'ONUDI à intégrer des indicateurs de résultats dans ses projets et programmes sera grandement accrue. Cela permettra, à l'avenir, de modifier le cadre de programmation à moyen terme pour obtenir une structure plus claire pour la présentation des résultats des programmes dans le rapport annuel ou dans l'examen à mi-parcours, le cas échéant.

---

<sup>1</sup> Document IDB.35/8/Add.1.

## II. Principaux faits nouveaux et analyse des tendances du cadre de programmation à moyen terme 2010-2013

### A. Répercussions de la crise financière et économique mondiale

4. Depuis que le cadre de programmation à moyen terme 2010-2013 a été examiné à la trente-cinquième session du Conseil du développement industriel, en décembre 2008, le paysage mondial de l'économie et du développement s'est considérablement modifié. En 2008, une croissance économique robuste, notamment en Asie du Sud et de l'Est, avait permis d'importants progrès dans la réalisation d'au moins quelques-uns des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Cette croissance, due en grande partie aux secteurs productifs, a été l'une des principales raisons de la diminution du nombre d'habitants des régions en développement qui vivent avec moins de 1,25 dollar par jour, chiffre qui est passé de 1,8 milliard en 1990 à 1,4 milliard en 2005<sup>2</sup>. Cependant, la crise financière et économique mondiale, qui a débuté dans les économies avancées d'Amérique du Nord et d'Europe en 2008, ainsi que les crises alimentaire et énergétique qui se sont accompagnées d'une augmentation des prix ont eu, depuis, un effet négatif sur la croissance économique mondiale et continuent de compromettre gravement la réalisation du programme mondial de développement.

5. La production manufacturière mondiale a fortement chuté entre le début de la crise financière et économique et 2010. La crise a principalement touché les pays industrialisés, où la production manufacturière a chuté de 13 % en 2009, mais également les pays en développement. Les économies manufacturières d'Asie du Sud et de l'Est ont continué de croître, mais à un rythme plus lent que les années précédentes. Les effets de la crise ont également été ressentis dans les Pays arabes, en Europe et dans les Nouveaux États indépendants, ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes.

6. Lorsque la crise a débuté, il a été avancé que son impact sur les pays les moins avancés et de nombreux pays d'Afrique subsaharienne serait minime, car souvent, ces économies ne sont pas bien intégrées aux marchés financiers mondiaux. Les faits récents, cependant, ont montré le contraire: la crise a fortement touché les pays les moins avancés, notamment en Afrique. Elle a réduit les taux de croissance réelle en Afrique subsaharienne, de même que les perspectives d'atteindre les OMD dans plusieurs pays d'Afrique<sup>3</sup>.

7. Le commerce a été l'un des principaux canaux par lesquels les effets de la crise se sont transmis aux pays africains. Les statistiques de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)<sup>4</sup> montrent qu'en Algérie, les exportations de produits de base ont chuté d'environ 53 % au dernier trimestre de 2009 par rapport au même trimestre de 2008. La Tunisie et l'Égypte ont enregistré des chutes d'environ 30 et 18 %, respectivement, au cours de la même période. Les pays d'Afrique subsaharienne n'ont pas été épargnés, le Rwanda, la Sierra Leone et d'autres pays

---

<sup>2</sup> *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement* (Nations Unies, 2010).

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Profils des exportations mondiales et régionales, 2009 ([http://www.wto.org/french/res\\_f/statis\\_f/quarterly\\_world\\_exp\\_f.htm](http://www.wto.org/french/res_f/statis_f/quarterly_world_exp_f.htm)).

enregistrant une importante chute de leurs exportations. Les causes de ce ralentissement des flux commerciaux ont été la baisse de la demande sur d'importants marchés d'exportation, la pénurie de financements et la volatilité des cours des produits de base.

8. Les prix alimentaires, qui avaient fortement augmenté juste avant la crise financière et économique, demeurent, même s'ils ont récemment baissé<sup>5</sup>, à des niveaux historiquement élevés. En 2010, les prix des produits agricoles étaient relativement élevés par rapport aux faibles niveaux enregistrés dans les années 1980 et 1990. On estime que les prix alimentaires mondiaux vont augmenter au cours de la décennie actuelle, les prix moyens de produits de base tels que le blé et les céréales secondaires devant augmenter de 15 à 40 % par rapport à la période comprise entre 1997 et 2006<sup>6</sup>. Les prix des produits non agricoles, comme les combustibles et les métaux, devraient eux aussi rester instables dans les années à venir. Le prix du pétrole s'est récemment envolé et, comme on se dirige, à long terme, vers une pénurie des énergies tirées des combustibles fossiles, les prix des combustibles devraient continuer d'augmenter.

9. C'est à la fois un défi et une chance pour les responsables politiques des pays en développement. Si aucun changement n'intervient, l'absence de diversification économique entravera le développement, aggravera la pauvreté et la faim, et accroîtra le risque de troubles civils et d'insécurité.

10. L'ONUDI souligne depuis longtemps la nécessité d'opérer des réformes structurelles pour diversifier les économies et accroître leur résistance face aux chocs liés aux prix des produits de base. Ensemble, les secteurs public et privé ont des rôles interdépendants et synergiques à jouer. Il faut, en particulier, que les gouvernements facilitent le développement des capacités de production en adoptant des réglementations et des politiques appropriées. Il importe que ceux des pays en développement créent, pour favoriser l'investissement et la croissance, un contexte commercial qui s'appuie sur de solides politiques et stratégies industrielles ainsi que sur un cadre institutionnel efficace.

11. En ce qui concerne le secteur privé, il va falloir accorder une attention particulière aux entrepreneurs et aux petites et moyennes entreprises (PME). Dans les pays en développement, ces entreprises assurent l'essentiel des activités économiques qui contribuent à améliorer la productivité et à réduire la pauvreté. C'est particulièrement le cas des pays agricoles d'Afrique et des pays les moins avancés, où le développement d'entreprises agricoles contribue à réduire la pauvreté tout en renforçant la productivité. Dans ce contexte, la création et le renforcement de capacités de production par le développement des PME dans des secteurs compétitifs tiennent une place centrale.

12. Souvent, les perspectives de croissance des PME de pays en développement sont limitées par leur incapacité d'accéder à l'investissement. Ces entreprises manquent souvent des capitaux dont elles ont besoin pour accroître leur production. Bien qu'étroitement lié aux politiques et réglementations qu'adoptent les

---

<sup>5</sup> Indice des prix des aliments, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), avril 2011.

<sup>6</sup> *Perspectives agricoles 2010-2019*, publication conjointe de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de la FAO.

gouvernements, ce problème est aussi partiellement dû au fait que les bailleurs de capitaux connaissent mal les possibilités de partenariat qui existent avec les producteurs nationaux.

13. En accroissant l'autonomie économique des sections marginalisées de la population, on contribue aussi grandement à réduire la pauvreté. Dans les pays en développement, on sait depuis longtemps que les femmes forment l'un des groupes les plus vulnérables de la société. Depuis longtemps, les inégalités qui caractérisent l'accès aux ressources et la répartition de ces dernières les désavantagent par rapport aux hommes. Malgré l'amélioration considérable de leur statut pour ce qui est, notamment, de l'éducation et de l'accès à l'emploi, les femmes demeurent souvent exclues de l'activité économique générale et assument de ce fait une partie disproportionnée de la pauvreté. Le fait qu'elles n'aient pas accès aux ressources et ne puissent pas les contrôler limite leur indépendance économique et accroît leur vulnérabilité aux chocs externes.

14. Les jeunes forment l'un des groupes les plus marginalisés de la société, notamment en ce qui concerne l'emploi. Ils sont davantage touchés que les adultes par la faible demande de main-d'œuvre et par les problèmes économiques. Les jeunes hommes et femmes marginalisés, en particulier, n'ont aucune perspective de travail productif et décent, ni d'intégration dans des programmes d'emploi et dans la société, ce qui peut favoriser l'instabilité. Les habitants des pays en développement récemment sortis de la crise éprouvent également de grandes difficultés, souvent dans le contexte défavorable de structures gouvernementales relativement faibles.

15. Le présent document réajuste les éléments thématiques du cadre de programmation à moyen terme 2010-2013, notamment ceux de la réduction de la pauvreté par des activités de production et du renforcement des capacités commerciales, respectivement, afin de rationaliser l'approche de ces questions par l'ONUDI et d'améliorer, ce faisant, sa réponse. Les éléments thématiques ajustés sont décrits à la section III et représentés sous forme graphique à la suite du paragraphe 27.

## **B. Dégradation de l'environnement et énergie pour le développement**

16. L'un des problèmes constants qui se posent, en matière de développement industriel, est de savoir comment dissocier la croissance économique de la consommation de ressources naturelles et des émissions de polluants et de gaz à effet de serre de manière à atténuer les effets négatifs du changement climatique et de la pollution.

17. Le changement climatique représente une menace majeure pour les pauvres et met en évidence le besoin de développer des sources d'énergie propres et de protéger l'environnement, comme l'énonce l'objectif 7 du Millénaire pour le développement. L'évolution actuelle de la consommation et de la croissance démographique exerce une pression considérable sur les systèmes naturels de notre planète. Les émissions mondiales de CO<sub>2</sub> ont continué d'augmenter ces dernières années pour atteindre 30 milliards de tonnes à la fin de 2007, soit une augmentation de 35% par rapport au niveau de 1990. C'est dans les pays développés que les émissions par habitant demeurent les plus élevées, avec environ 12 tonnes de CO<sub>2</sub> par personne contre environ 3 tonnes par personne dans les pays en développement

et 0,9 tonne en Afrique subsaharienne<sup>7</sup>. Ce sont les populations vulnérables qui ressentent le plus durement l'impact du changement climatique, alors que ce sont elles qui ont le moins contribué au problème. Les risques de décès, de handicap et de perte économique dus aux catastrophes naturelles augmentent dans le monde entier, en particulier dans les pays les plus pauvres, car ces derniers n'ont pas les moyens de parer aux effets qui en résultent en ce qui concerne, notamment, la production agricole, la productivité du travail, la santé et les déplacements internes.

18. Le présent document continue, comme l'ONUDI le fait depuis longtemps, de se concentrer sur l'environnement et l'énergie tout en accentuant l'accent placé, dans les programmes, sur le renforcement des capacités pour la mise en œuvre d'accords multilatéraux relatifs à l'environnement et sur l'utilisation de l'énergie propre à des fins productives. Cette démarche est précisée à la section III.

### C. Efficience et efficacité

19. La crise financière et économique a mis en lumière la nécessité, pour les organismes des Nations Unies comme pour ceux d'autres systèmes, d'apporter, conformément à leurs mandats et modèles économiques spécifiques, un bénéfice démontrable à leurs actionnaires. Pour résumer, il faut accroître à la fois l'efficience, en termes de maîtrise des coûts et de productivité, et l'efficacité, en termes de qualité et de résultats des services de développement. L'ONUDI progresse dans ces deux domaines, notamment grâce à la mise en œuvre du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle. Le présent document intègre les objectifs managériaux de "croissance de qualité" et d'"union dans l'action" dans le cadre de programmation à moyen terme 2010-2013 afin de compléter et de renforcer les principes plus généraux énoncés dans le document IDB.35/8/Add.1. Ce point est examiné plus en détail à la section III.

20. En ce qui concerne l'efficacité, l'amélioration de l'enregistrement et de la présentation des résultats par la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré renforcera l'aptitude de l'Organisation à pratiquer une gestion axée sur les résultats dans les futures variantes du cadre de programmation à moyen terme. On placera, dans le programme et dans les budgets proposés pour 2012-2013, davantage l'accent sur l'assurance de la qualité dans la planification des programmes et des projets, dans le suivi, dans la gestion des risques et dans l'évaluation.

21. L'efficacité réside également dans l'appropriation, par les pays, du processus de développement, y compris ses résultats. Cette approche a été formalisée dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement en 2005 et dans le Programme d'action d'Accra en 2008, puis intégrée dans le document final du Sommet de 2010 sur les suites données à la Déclaration du Millénaire<sup>8</sup>.

22. Depuis l'examen du cadre de programmation à moyen terme 2010-2013 en décembre 2008, l'ONUDI s'efforce de s'aligner sur cette approche. La décentralisation accrue vers le terrain permet de participer davantage aux structures de pays et de répondre aux besoins de ces derniers. En 2010, l'Organisation a été étroitement associée à la formulation conjointe de programmes, ainsi qu'aux

<sup>7</sup> Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement 2010.

<sup>8</sup> A/Res/65/1.

examens à mi-parcours du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et à la mise en œuvre de ce Plan dans 40 pays, assumant le rôle de chef de file dans un domaine thématique du Plan chaque fois que l'équipe de pays des Nations Unies ou le gouvernement le lui demandait. Plusieurs missions d'examen et de suivi ont été effectuées pour encadrer des pays de l'initiative "Unis dans l'action", ainsi que des pays qui ont adopté cette approche par la suite. Ces missions ont permis d'assurer un meilleur suivi au Siège et aidé à mettre en place la décentralisation et les mécanismes d'exécution nationaux, y compris l'approche harmonisée des transferts monétaires.

23. Le présent ajustement apporté au cadre de programmation à moyen terme 2010-2013 reconfirme l'attachement de l'ONUDI à la cohérence de l'action des Nations Unies et à l'appropriation du processus de développement par les pays. La section III décrit la façon dont la décentralisation sera renforcée dans le cadre de programmation.

### **III. Principaux éléments du cadre de programmation à moyen terme 2010-2013 ajustés dans l'examen à mi-parcours**

24. Le cadre de programmation à moyen terme est élaboré sur la base du mandat de l'ONUDI, qui découle de son Acte constitutif et de plusieurs documents d'orientation fondamentaux approuvés par ses organes directeurs, notamment le Plan de travail concernant le rôle et les fonctions futurs de l'ONUDI, adopté par la Conférence générale dans sa résolution GC.7/Res.1, les orientations stratégiques "Améliorer l'exécution des programmes de l'ONUDI", adoptées par le Conseil du développement industriel dans sa décision IDB.26/Dec.7, et la vision stratégique à long terme approuvée par la Conférence générale à sa onzième session, en décembre 2005<sup>9</sup>.

25. Le cadre de programmation à moyen terme 2010-2013, contenu dans le document IDB.35/8/Add.1, s'écartait de manière importante des documents précédents sur le sujet. Par sa présentation, il offrait un outil souple de mise en œuvre des décisions et résolutions des organes directeurs de l'ONUDI, ainsi que des décisions pertinentes des organismes intergouvernementaux du système des Nations Unies. Tout en conservant les trois priorités thématiques arrêtées par l'ONUDI (réduction de la pauvreté par des activités productives, renforcement des capacités commerciales, environnement et énergie), on a introduit plusieurs innovations structurelles pour accroître son orientation sur les résultats et renforcer sa pertinence pour la préparation du programme et des budgets biennaux.

26. Le document IDB.35/8/Add.1, en particulier, énonçait un objectif de développement global qui liait le développement industriel aux trois priorités thématiques. D'autre part, on avait considérablement réduit le nombre d'éléments thématiques, qui passait de 21 à 12, afin de faire ressortir les liens de collaboration et les synergies qui existaient entre les organisations. En outre, conformément aux principes de la gestion axée sur les résultats, le cadre de programmation à moyen terme 2010-2013 introduisait un ensemble de six résultats opérationnels et institutionnels à atteindre, principalement au niveau des pays. Le document énonçait

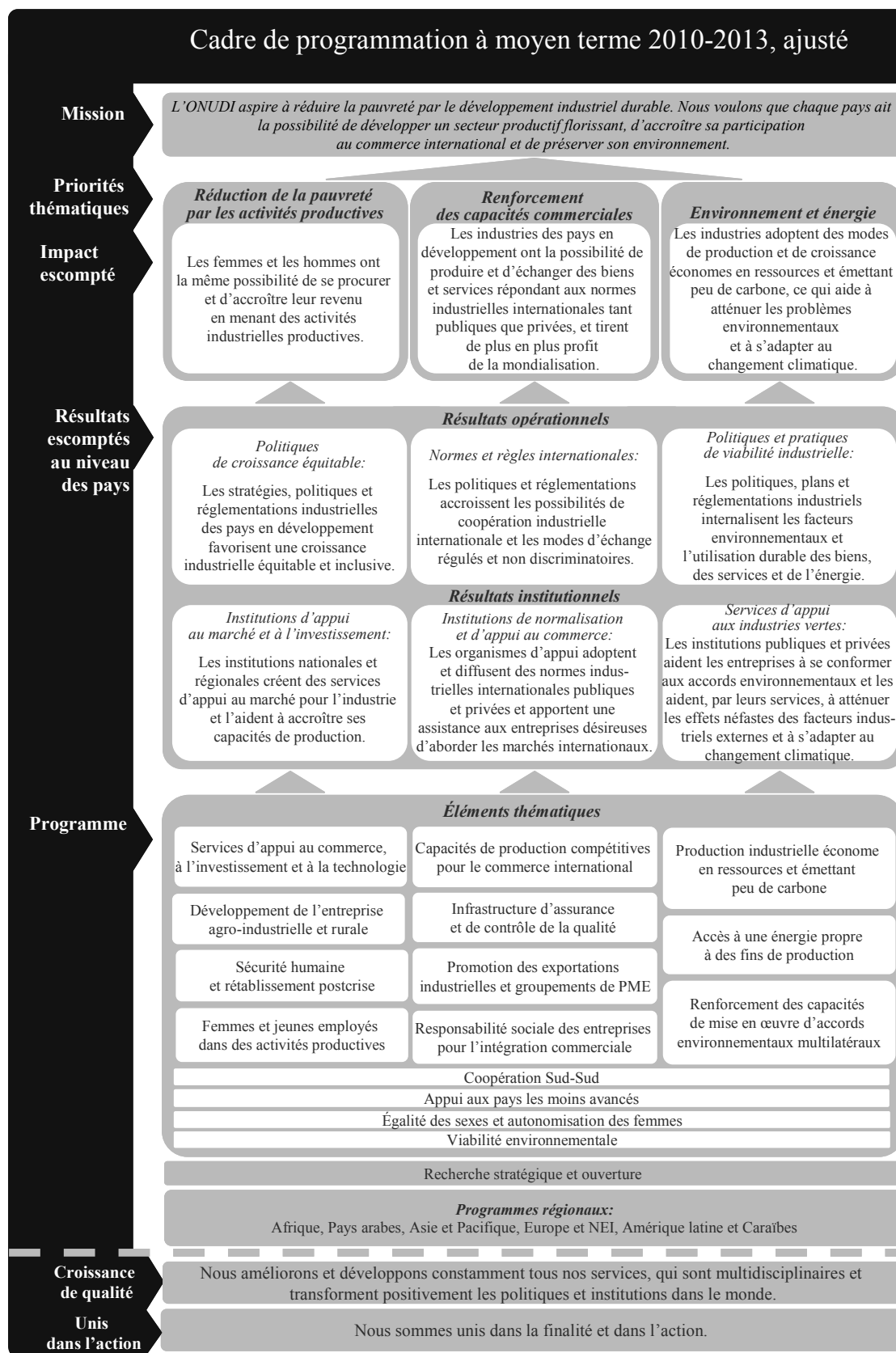
---

<sup>9</sup> Résolution GC.11/Res.4.



clairement que les résultats prévus dépassaient les effets immédiats des interventions de l'ONUDI et relevaient principalement des États, car c'étaient eux, en dernier ressort, qui s'approprièrent et dirigeaient le processus de développement. S'agissant de gestion de programme, enfin, le cadre de programmation à moyen terme 2010-2013 intégrait un cadre de gestion global qui représentait les valeurs fondamentales du personnel.

27. L'examen à mi-parcours conserve nombre de ces innovations, les utilisant pour mieux renforcer l'aptitude de l'ONUDI à procurer des services à ses États Membres compte tenu des principaux faits nouveaux énoncés à la section I du présent document. On trouvera, ci-après, une représentation graphique du cadre de programmation 2010-2013 ajusté.



## A. Incorporation de l'énoncé de mission

28. Dans le cadre du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle, l'ONUDI a élaboré un énoncé de mission qui englobe l'objectif de développement et l'objectif de gestion de l'Organisation. Le flux logique du cadre de programmation à moyen terme 2010-2013 ajusté est axé sur la réalisation de l'objectif de développement, l'objectif de gestion étant également inclus. La version intégrale de l'énoncé de mission est présentée à l'annexe I du présent document.

29. L'objectif de développement, qui décrit la contribution de l'ONUDI à la réalisation des OMD et d'autres objectifs de développement convenus internationalement, représente le summum du cadre de programmation à moyen terme 2010-2013 et sera l'objectif ultime du cadre de résultats et des rapports connexes de l'ONUDI.

|  |  |
|--|--|
| <b>Objectif de développement contenu dans l'énoncé de mission de l'ONUDI</b> | L'ONUDI aspire à réduire la pauvreté par le développement industriel durable. Nous voulons que chaque pays ait la possibilité de développer un secteur productif florissant, d'accroître sa participation au commerce international et de préserver son environnement. |
|--|--|

30. Bien que la version intégrale de l'objectif de gestion mentionne, entre autres points, l'expansion et l'amélioration des services de l'ONUDI, la mesure des résultats, une gestion efficace, le service des actionnaires et la promotion d'une culture de coopération et d'accomplissement, tout cela peut se résumer en une "croissance de qualité" passant par l'"union dans l'action".

31. Ce concept complète et renforce le principe primordial de gestion énoncé dans le document IDB.35/8/Add.1, y compris les valeurs professionnelles que sont l'engagement, l'excellence, le travail en équipe, le travail axé sur les résultats, l'innovation, la responsabilité, l'intégrité et la viabilité.

32. L'objectif de gestion est soutenu, notamment, par le Code de déontologie de l'ONUDI, la Politique relative à la protection des personnes qui signalent des manquements ou qui collaborent à des audits ou à des enquêtes dûment autorisés, et la Politique de divulgation financière et de déclaration d'intérêts, ainsi que par des pactes périodiques de gestion et des plans annuels de mise en œuvre des priorités managériales.

|  |  |
|--|--|
| <b>Objectif de gestion contenu dans l'énoncé de mission de l'ONUDI</b> | <p><i>Croissance de qualité:</i> Nous améliorons et développons constamment tous nos services, qui sont multidisciplinaires et transforment positivement les politiques et institutions dans le monde.</p> <p><i>Unis dans l'action:</i> Nous sommes unis dans la finalité et dans l'action.</p> |
|--|--|

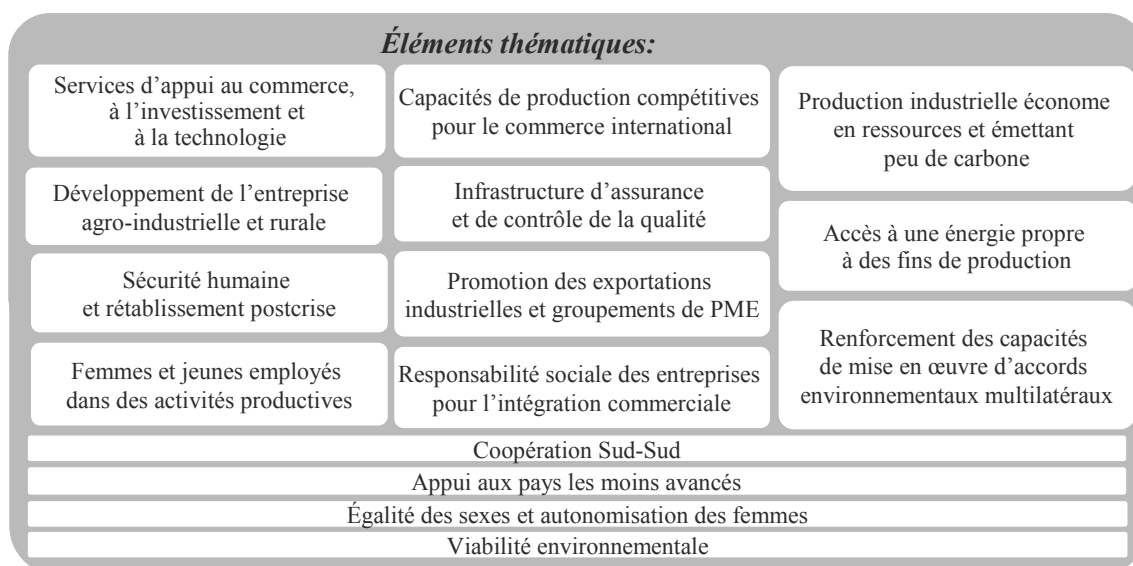
## B. Améliorations thématiques de la programmation

33. Le cadre de programmation à moyen terme 2010-2013 demeure axé sur les trois priorités thématiques que sont la réduction de la pauvreté par les activités productives, le renforcement des capacités commerciales et l'environnement et l'énergie.

34. Comme le montre le schéma qui apparaît à la suite du paragraphe 27, le concept logique du document IDB.35/8/Add.1 reste inchangé. Dans ce concept, un nombre limité d'éléments de programme recensent, dans les trois priorités thématiques, plusieurs résultats escomptés au niveau des pays et conduisant à un impact thématique escompté puis, finalement, à la réalisation de l'objectif de développement. Cette structure sera également conservée pour le programme et les budgets de 2012-2013; elle donnera davantage de précisions sur la contribution attendue des grands programmes, des programmes et des éléments de programme situés le long de cette chaîne de résultats. On trouvera, à l'annexe II du présent document, un aperçu de la matrice des résultats des programmes.

35. Pour pouvoir opérer les principaux développements énoncés à la section II ci-dessus, il a été apporté certains ajustements aux éléments thématiques de programme. Il est présenté, en outre, quatre éléments transversaux. Les deux premiers, à savoir la coopération Sud-Sud et l'appui aux pays les moins avancés, existent en tant qu'éléments autonomes conformément au document IDB.35/8/Add.1. Les deux derniers, à savoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que la viabilité environnementale, sont maintenant intégrés à toutes les activités et sont examinés au point E ci-après.

36. La mise en œuvre de ces éléments continuera d'être déterminée par les besoins de développement des régions et des pays. Les programmes régionaux mis en œuvre pour l'Afrique, les Pays arabes, la région Asie-Pacifique, l'Europe et les NEI, ainsi que l'Amérique latine et les Caraïbes, seront maintenus. On trouvera de plus amples informations sur l'adaptation de chacun des éléments aux régions dans le programme et les budgets 2012-2013 (document IDB.39/13).



### **Réduction de la pauvreté par les activités productives**

37. Malgré la crise financière et économique, la communauté internationale reste déterminée à atteindre les OMD d'ici à 2015. Viennent, au premier plan de ces objectifs, celui de réduction de la pauvreté (Objectif 1) et ceux, étroitement liés, d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (Objectif 3). En tant que principal moteur de la croissance économique et de la création d'emplois, les activités productives jouent un rôle central dans la réduction de la pauvreté et, plus généralement, dans la réalisation des OMD. Le développement industriel peut aider à engager les réformes structurelles nécessaires pour placer les économies des pays pauvres sur la voie d'une croissance économique soutenue. L'industrie offre un cadre propice à l'entreprenariat, favorise l'investissement des entreprises, stimule le progrès et le dynamisme technologiques, améliore les compétences, crée des emplois qualifiés et jette, par des liens intersectoriels, les bases d'une croissance de l'agriculture et des services. Tous ces facteurs aident, en améliorant de façon soutenue la productivité, à garantir des résultats dont bénéficieront les pauvres et à accroître le niveau de vie dans les pays pauvres.

38. En accroissant la capacité de production, notamment dans l'industrie manufacturière, on soutient de manière rationnelle le développement par une utilisation optimale et durable des ressources humaines et naturelles. Le document IDB.35/8/Add.1 prévoyait, dans le cadre de ce thème prioritaire, cinq éléments interconnectés. Le présent examen cherche à créer des synergies entre ces éléments à la lumière des changements évoqués à la section II ci-dessus, et intègre les services de l'ONUDI dans les quatre éléments suivants:

- a) Services d'appui au commerce, à l'investissement et à la technologie;
- b) Développement de l'entreprise agro-industrielle et rurale;
- c) Sécurité humaine et rétablissement postcrise;
- d) Femmes et jeunes employés dans des activités productives.

On trouvera une description complète de chacun de ces éléments dans le programme et les budgets de 2012-2013 (document IDB.39/13).

### **Renforcement des capacités commerciales**

39. La participation au commerce mondial est un important aspect de la stratégie qu'un pays en développement doit mettre en œuvre pour assurer un développement industriel durable. Le commerce permet aux pays d'utiliser leurs avantages comparatifs et concurrentiels en consacrant leurs ressources aux activités productives qui offrent les rendements économiques et sociaux les plus élevés. L'accès aux marchés permet de créer des emplois et d'accroître les revenus et la sécurité économique, ce qui aide à atteindre les Objectifs 1, 3 et 8.

40. Le coût du ralentissement du commerce mondial du fait de la récente crise économique, évoqué à la section II ci-dessus, a clairement montré le rôle que le commerce joue dans le développement et la nécessité de renforcer les capacités commerciales. Les volumes et les prix commerciaux ont chuté davantage que la production et les prix internes, et les pays qui dépendent d'un faible nombre de marchés ou de produits ont été particulièrement touchés.

41. Le redressement de l'économie mondiale a permis d'inverser en partie la chute des échanges mondiaux. Pour axer cependant le commerce sur le développement, il faut absolument définir la façon dont ce redressement peut appuyer le progrès technologique, la diversification structurelle, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. Les pays en développement, surtout les plus vulnérables d'entre eux, ont besoin de souplesse et d'appui pour renforcer leur production et leurs capacités commerciales dans le cadre de stratégies de développement plus générales.

42. L'approche des programmes de l'ONUDI, pour ce qui est du renforcement des capacités commerciales, demeurera celle énoncée dans le document IDB.35/8/Add.1 avec, cependant, l'élargissement d'un élément, le but étant d'introduire la promotion des exportations industrielles aux côtés de l'appui aux groupements de PME. Les quatre éléments de programme, qui sont décrits intégralement dans le programme et les budgets de 2012-2013 (document IDB.39/13), sont les suivants:

- a) Capacités de production compétitives pour le commerce international;
- b) Infrastructure d'assurance et de contrôle de la qualité;
- c) Promotion des exportations industrielles et groupements de PME;
- d) Responsabilité sociale des entreprises pour l'intégration commerciale.

### **Environnement et énergie**

43. Face aux défis évoqués à la section II ci-dessus, l'ONUDI estime qu'il faut systématiquement, dans le développement industriel, combattre les problèmes environnementaux et adopter des stratégies de prévention, y compris de production plus propre. Avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), notre réseau de centres nationaux pour une production plus propre a montré la voie pour ce qui est de lier les préoccupations environnementales mondiales aux besoins des pays. La transformation de ces organismes en centres pour une production économe en ressources et plus propre montre l'intérêt d'économiser les ressources et l'énergie et permet d'envisager les activités sous l'angle double de l'économie et de l'environnement.

44. L'industrie verte est au cœur des programmes de l'ONUDI. Cette stratégie de développement industriel durable comporte deux volets. Premièrement, écologiser l'industrie, tous les secteurs devant constamment rationaliser leur utilisation des ressources et améliorer leurs résultats en matière de protection de l'environnement par des pratiques telles qu'une production plus propre, une utilisation rationnelle de l'énergie et de l'eau, et une gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques. Deuxièmement, créer des industries vertes qui produisent des biens et des services écologiques de manière industrielle, y compris, par exemple, des services de gestion et de recyclage des déchets, des sources d'énergie renouvelables, et des services d'analyse et de conseil en environnement.

45. Au cours de la période restante du cadre de programmation à moyen terme 2010-2013, l'ONUDI veillera particulièrement à ce que les secteurs productifs des pays en développement aient accès à l'énergie. Cela revêtira une importance cruciale en 2012, que l'Assemblée générale des Nations Unies a désignée, à sa

soixante-cinquième session, Année internationale de l'énergie durable pour tous<sup>10</sup>. L'accès à des sources d'énergie propres et modernes est essentiel pour assurer la protection de l'environnement, écologiser l'industrie et, de fait, atteindre tous les objectifs de développement, y compris les OMD<sup>11</sup>.

46. L'ONUDI va également continuer d'aider les pays à renforcer leurs capacités de mise en œuvre d'accords multilatéraux relatifs à l'environnement, comme le Protocole de Montréal sur l'élimination progressive des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.

47. Les trois éléments de cette priorité thématique, décrits dans le programme et les budgets de 2012-2013 (document IDB.39/13), sont les suivants:

- a) Production industrielle économe en ressources et émettant peu de carbone;
- b) Accès à une énergie propre à des fins de production;
- c) Renforcement des capacités de mise en œuvre d'accords environnementaux multilatéraux.

Comme suite à l'alinéa f) iv) de la décision IDB.38/Dec.10, un additif au présent document donnera des informations supplémentaires sur le renforcement de l'action menée par l'ONUDI dans le domaine de l'énergie et de l'environnement.

### **C. Représentation sur le terrain et décentralisation**

48. D'importantes mesures de décentralisation ont été prises en 2006, date à laquelle une politique de mobilité a été introduite. Depuis, de nombreux fonctionnaires ont été dépêchés sur le terrain et le taux de vacance des postes est resté faible. L'initiative "Unis dans l'action", évoquée à la section II ci-dessus, a également incité le système des Nations Unies à renforcer les mécanismes d'exécution mis en place au niveau des pays pour répondre aux besoins de ces derniers, ainsi que les plans conjoints des équipes de pays des Nations Unies.

49. Le cadre de programmation à moyen terme 2010-2013, ajusté, vise à renforcer encore la capacité de terrain en intensifiant la décentralisation. Cela permettra de répondre plus rapidement aux besoins des pays et de resserrer la collaboration entre l'ONUDI et les partenaires locaux. À cette fin, le programme et les budgets de 2012-2013 aligneront le réseau de terrain sur les principaux programmes de coopération technique.

### **D. Recherche stratégique et ouverture**

50. Dans sa décision IDB.38/Dec.8, le Conseil du développement industriel a prié, notamment, le Directeur général d'appuyer les services de recherche et de conseil et l'assistance technique en matière de politiques industrielles, notamment par le biais

---

<sup>10</sup> Résolution 65/151 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

<sup>11</sup> Voir les conclusions du Sommet de 2010 sur les suites données à la Déclaration du Millénaire, Résolution 65/1 de l'Assemblée générale.

d'activités d'échange de connaissances, d'expériences et de meilleures pratiques entre experts et décideurs aux niveaux mondial et régional. Il a également été demandé que le présent examen à mi-parcours du cadre de programmation à moyen terme 2010-2013 inclue des informations sur les progrès accomplis dans l'application de cette décision.

51. Des informations complètes sur l'application de cette décision seront données dans un additif au présent document. S'agissant des programmes, les activités de recherche stratégique et d'ouverture de l'ONUDI seront renforcées dans le programme et les budgets de 2012-2013 afin d'accroître la contribution de l'Organisation à l'offre de services adaptés d'analyse et de conseil.

#### **E. Intégration de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et de la viabilité environnementale**

52. Conformément à la politique suivie par l'ONUDI en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, ces questions seront intégrées dans toutes les activités d'exécution et de gestion du cadre de programmation à moyen terme 2010-2013, ainsi que dans les indicateurs de performance du programme et des budgets de 2012-2013. La viabilité environnementale, important domaine du programme de l'ONUDI, sera également prise en compte dans tous les services fournis par l'Organisation.

#### **IV. Mesures à prendre par le Conseil**

53. Le Conseil pourra souhaiter prendre note des informations contenues dans le présent document.



## Annexe I

### Énoncé de mission

**PARTENAIRE POUR LA PROSPÉRITÉ:** *L'ONUDI aspire à réduire la pauvreté par le développement industriel durable. Nous voulons que chaque pays ait la possibilité de développer un secteur productif florissant, d'accroître sa participation au commerce international et de préserver son environnement.*

#### **Nos services: Croissance de qualité**

*Croissance de qualité signifie que nous améliorons et développons constamment tous nos services, qui sont multidisciplinaires et transforment positivement les politiques et institutions dans le monde.*

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| Nous offrons des solutions:    | Utiliser les compétences et l'expérience mondiales pour résoudre les problèmes complexes de développement par des services intégrés à fort impact. |
| Nous sommes souples:           | Différencier et adapter nos approches et méthodes en fonction des besoins des pays, quel que soit leur stade de développement.                     |
| Nous développons nos services: | Élargir notre champ d'action et accroître notre volume d'activités pour servir davantage les pays et les gens.                                     |
| Nous assurons l'efficacité:    | Mesurer l'impact que nos services ont sur le développement afin d'assurer les meilleurs résultats possibles.                                       |

#### **Nos opérations: Unis dans l'action**

*Unis dans l'action signifie que nous sommes unis dans la finalité et dans l'action.*

|  |   |
|--|---|
| Nous donnons à nos collaborateurs les moyens d'agir: | Reconnaître et développer les compétences et les savoirs, encourager la communication et l'innovation, renforcer l'intégrité et la responsabilité et récompenser le travail d'équipe. |
| Nous servons nos actionnaires:                       | Promouvoir une culture de coopération, de réactivité et d'appropriation dans l'action menée pour répondre aux besoins de tous nos actionnaires.                                       |

Nous prêchons par l'exemple:

Agir de manière éthique et dans le respect des spécificités de chaque sexe, motiver les gens, promouvoir l'innovation et travailler en équipes souples et transdisciplinaires.

Nous gérons efficacement:

Améliorer la ponctualité et le rendement de tous nos services, et créer et appliquer des procédures qui limitent au maximum la bureaucratie.

## Matrice des résultats des programmes (2010-2013) (ajustée)

|   |  |
|---|--|
| L'ONUDI aspire à réduire la pauvreté par le développement industriel durable. Nous voulons que chaque pays ait la possibilité de développer un secteur productif florissant, d'accroître sa participation au commerce international et de préserver son environnement.                          |  |
| <b>1. Réduction de la pauvreté par les activités productives</b>  | <b>Indicateurs de performance</b>  |
| <b>Impact escompté:</b><br><i>Les femmes et les hommes ont la même possibilité de se procurer et d'accroître leur revenu en menant des activités industrielles productives.</i>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibilités d'emploi accrues, en particulier pour les groupes cibles pauvres</li> <li>• Niveaux accrus et équitables de revenu provenant d'activités productives</li> <li>• Conditions de travail plus décentes</li> </ul>   |
| <b>Résultat opérationnel: Politiques de croissance équitable</b><br>Les stratégies, politiques et réglementations industrielles des pays en développement favorisent une croissance industrielle équitable et inclusive.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les politiques industrielles fixent des objectifs de réduction de la pauvreté quantifiables et ventilés par sexe</li> <li>• L'inclusivité et la réduction des inégalités sont des priorités</li> <li>• Les statistiques suivent l'impact des politiques industrielles sur la réduction de la pauvreté</li> </ul>                                |
| <b>Résultat institutionnel: Institutions d'appui au marché et à l'investissement</b><br>Les institutions nationales et régionales créent des services d'appui au marché pour l'industrie et l'aident à accroître ses capacités de production.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les institutions d'appui servent un nombre accru et une plus grande variété d'entreprises</li> <li>• Des services d'appui nouveaux et améliorés sont créés</li> <li>• Les entreprises sont satisfaites de la qualité des services</li> <li>• Des prestataires de services privés voient le jour et se développent</li> </ul>                    |
| <b>2. Renforcement des capacités commerciales</b>   |  |
| <b>Impact escompté:</b><br><i>Les industries des pays en développement ont la possibilité de produire et d'échanger des biens et services répondant aux normes industrielles internationales tant publiques que privées, et tirent de plus en plus profit de la mondialisation.</i>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation des exportations, en particulier par les secteurs qui intéressent les pauvres</li> <li>• Réduction du taux de rejet de produits exportés</li> <li>• Introduction de nouveaux produits sur le marché mondial</li> </ul>   |
| <b>Résultat opérationnel: Normes et règles internationales</b><br>Les politiques et réglementations accroissent les possibilités de coopération industrielle internationale et les modes d'échange régulés et non discriminatoires.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les politiques commerciales donnent la priorité au développement industriel</li> <li>• Concertation efficace entre les secteurs public et privé</li> <li>• Cadre harmonisé d'institutions commerciales</li> <li>• Les consommateurs sont effectivement protégés contre les importations de qualité médiocre</li> </ul>                          |
| <b>Résultat institutionnel: Institutions de normalisation et d'appui au commerce</b><br>Les organismes d'appui adoptent et diffusent des normes industrielles internationales publiques et privées et apportent une assistance aux entreprises désireuses d'aborder les marchés internationaux. | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les normes nationales et internationales sont alignées et applicables aux entreprises</li> <li>• Les organismes d'appui servent un nombre et une diversité croissants d'entreprises</li> <li>• Les entreprises ont accès aux services commerciaux nécessaires</li> <li>• Les entreprises sont satisfaites de la qualité des services</li> </ul> |

|   |   |
|---|---|
| <p><b>3. Environnement et énergie</b><br/><b>Impact escompté:</b><br/><i>Les industries adoptent des modes de production et de croissance économes en ressources et émettant peu de carbone, ce qui aide à atténuer les problèmes environnementaux et à s'adapter au changement climatique.</i></p>                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pollution industrielle réduite</li> <li>• Meilleure utilisation des ressources naturelles</li> <li>• Recours accru aux énergies renouvelables</li> <li>• Réduction des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et des émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)</li> </ul>   |
| <p><b>Résultat opérationnel: Politiques et pratiques de viabilité industrielle</b><br/>Les politiques, plans et réglementations industriels internalisent les facteurs environnementaux et l'utilisation durable des biens et des services.</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les politiques industrielles définissent des objectifs environnementaux vérifiables et respectent les conventions, protocoles et accords multilatéraux relatifs à l'environnement</li> <li>• La législation et des mécanismes d'application garantissent le respect des accords relatifs à l'environnement</li> <li>• Les politiques et les réglementations encouragent la durabilité</li> <li>• Les politiques énergétiques privilégient l'efficacité énergétique et l'accès à une énergie propre à des fins productives</li> </ul>                 |
| <p><b>Résultat institutionnel: Services d'appui aux industries vertes</b><br/>Les institutions publiques et privées aident les entreprises à se conformer aux accords environnementaux et les aident, par leurs services, à atténuer les effets néfastes des facteurs industriels externes et à s'adapter au changement climatique.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les organismes d'appui servent un nombre et une diversité croissants d'entreprises</li> <li>• Offre de services intégrés d'appui environnemental et autre aux entreprises</li> <li>• Les entreprises ont de plus en plus accès à une énergie propre</li> <li>• Les entreprises ont une efficacité énergétique accrue</li> <li>• Les entreprises ont adopté des techniques qui n'appauvrissent pas la couche d'ozone</li> <li>• Les institutions nationales appliquent effectivement les accords internationaux relatifs à l'environnement</li> </ul> |